

**Groupe d'habitants et d'habitantes du pays du Centre-Ouest-Bretagne  
exprimant leurs avis défavorables au projet de  
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne**

à Messieurs les Commissaires enquêteurs de la Commission d'Enquête,

Nous vous prions de trouver ci-après nos interrogations sous forme d'analyse et de questions suite à la lecture des documents présentant le projet de SCOT, Document d'Orientations et d'Objectifs, Projet d'Aménagement Stratégique et Annexes.

Comptant sur votre écoute,

Cordialement,

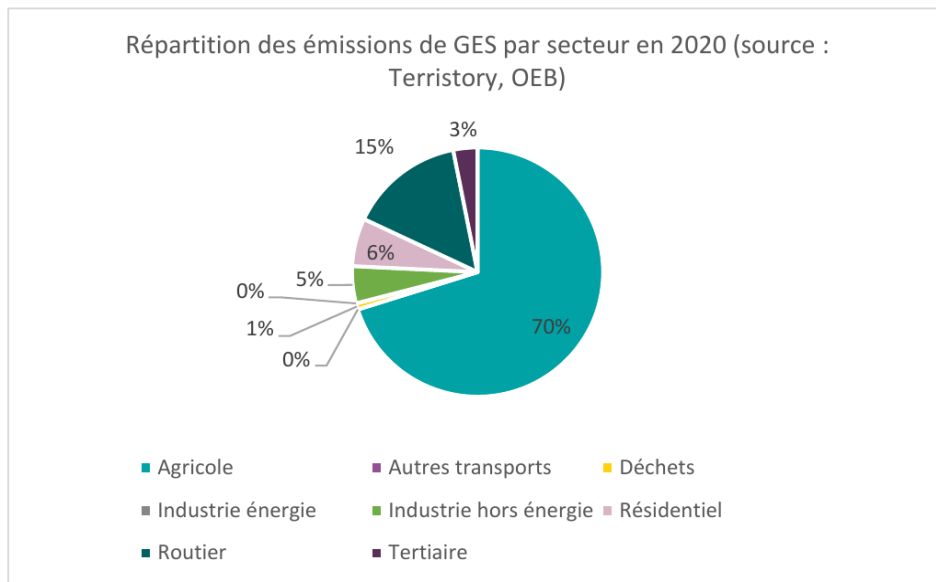
## Relevés à la lecture des documents mis à disposition

Nous lisons :

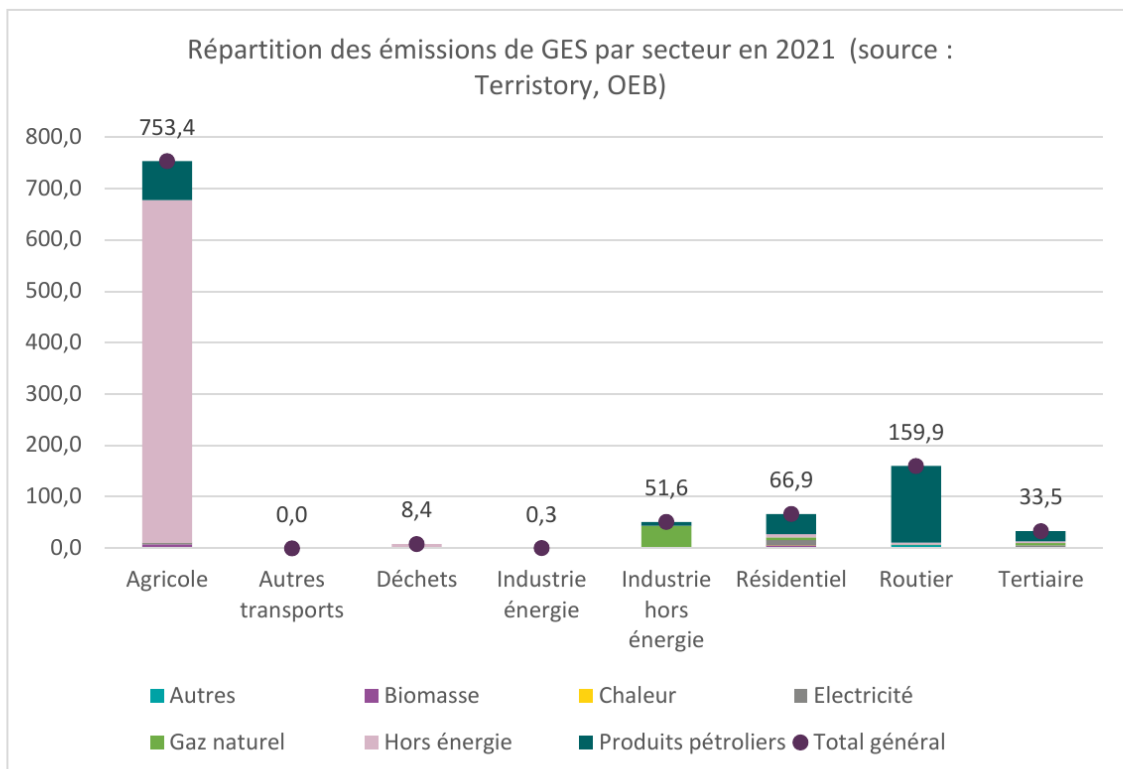
Annexe 2 – État initial de l'Environnement,

page 122 :

L'agriculture est le secteur le plus émetteur de GES avec 70 % des émissions de la région, soit 753,4 ktéq.CO<sub>2</sub> en 2020. C'est une **proportion bien plus élevée que le niveau régional** pour les émissions de GES de l'agriculture, qui s'élève à 41 % des émissions totales. Ces émissions ne sont pas liées à la consommation d'énergie du secteur, mais à la nature de l'activité agricole. Les émissions sont d'origine non énergétique, principalement dues à l'élevage et la gestion de leurs effluents.



page 123 :



puis en synthèse,  
page 133, Annexe 2 - État initial de l'Environnement,

-	Des émissions de gaz à effet de serre dues principalement à l'agriculture, beaucoup plus élevées que la moyenne régionale : 13,3 teqCO <sub>2</sub> contre 6,8 teqCO <sub>2</sub>	↗	<p>Le SRADDET et le PCAET devraient permettre de diminuer les émissions de polluants.</p> <p>Baisse des émissions depuis 2010</p> <p>Ces baisses sont en partie liées à la pandémie de COVID19 ayant fortement ralenti l'économie en 2020</p>
-	Des émissions de polluants aériens plus élevées que la moyenne régionale pour tous les polluants atmosphériques à l'exception du SO <sub>2</sub> .	↗	<p>La tendance est à la baisse des émissions sur le territoire.</p> <p>Le SRADDET et le PCAET devraient permettre de diminuer les émissions de polluants.</p>

#### Proposition d'enjeux pour le SCoT Centre Ouest Bretagne

- Améliorer la maîtrise de la consommation énergétique : efficacité énergétique, sobriété énergétique, etc. ;
- Continuer le développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment éolien et solaire, afin de répondre aux besoins en énergie tout en limitant la pollution et l'impact sur le changement climatique. ;
- Limiter les émissions de GES d'origine énergétique et polluants atmosphériques, notamment en agissant sur les déplacements (réduction des distances par le rapprochement des lieux d'emploi, d'habitation et de consommation).

#### Question 1 :

*Alors que la cause des émissions de gaz à effet de serre est bien identifiée dans les deux premières infographies « les origines sont non énergétiques, principalement dues à l'élevage et à la gestion de leurs effluents », les propositions d'enjeux s'orientent sur la limitation des « GES d'origine énergétique) « en agissant sur les déplacements ».*

*Pourquoi le principal secteur émetteur de GES, l'agriculture, ne fait pas partie des propositions d'enjeux ? Comment expliquer son absence dans la liste des propositions d'enjeux alors qu'il représente 70 % des émissions de GES ?*

Par ailleurs,  
 nous lisons :  
 Annexe 2 – État initial de l'Environnement,  
 page 178 :

**Risques technologiques**  
*Risque industriel*

**SOURCES : BASE GASPAR (VERSION 09/18), GEORISQUES**

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates ou différées, graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Sont donc concernées toutes les activités nécessitant des quantités d'énergie ou de produits dangereux suffisamment importantes pour qu'en cas de dysfonctionnement, la libération intempestive de ces énergies ou produits ait des conséquences au-delà de l'enceinte de l'usine.

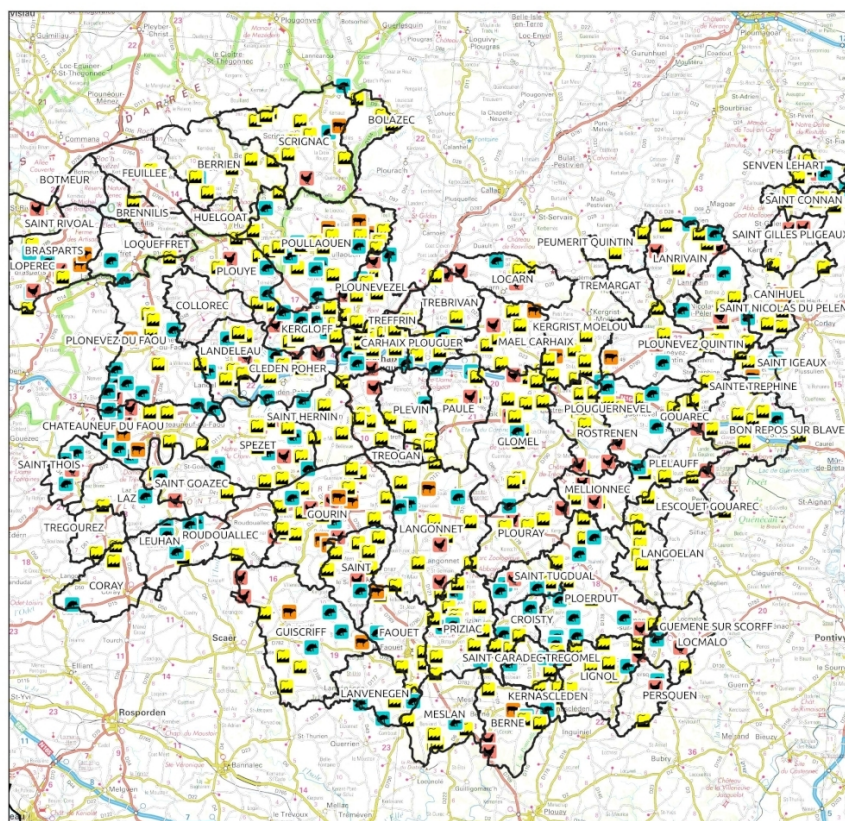
Le texte précise que les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies : les effets thermiques, les effets mécaniques et les effets toxiques d'une inhalation d'une substance chimique toxique...

Les pages suivantes listent des établissements industriels correspondant à cette définition.

Or, il existe d'autres manifestations du risque industriel : il s'agit de la pollution diffuse de l'eau et de l'air directs et par effets cumulés de multiples installations industrielles présentes sur le territoire.

En effet, le Pays du Centre-Ouest-Bretagne, de part son activité principalement agricole est exposé à des risques engendrés par les nombreux élevages industriels qui sont à l'origine de la pollution de la ressource en eau et de la pollution de l'air en GES et émissions d'ammoniac contribuant à la formation de particules fines, facteur de mortalités chez les humains et d'eutrophisation des milieux naturels.

En se basant sur des sources d'information identiques (georisques.fr) la carte suivante établie une visualisation des 613 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentes sur le territoire du Centre-Ouest-Bretagne.



613 ICPE répertoriées dont la plus plupart émetteurs d'ammoniac (NH3) et consommatrices de la ressource en eau sur le COB.

- Légende**  
 ICPE répertoriées sur Géorisques 2022  
 Installations Classées catégorisées par type
- bovin
  - industrie dont >40 000 places en volaille
  - porc
  - volaille

*ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement*

*Informations issues de la base de données gérées par les services de l'Etat "georisques.gouv.fr".*

*février 2022*

Ce sont les élevages industriels dont la présence sur le territoire est renseignées et qui sont la principale cause de dégradation de la ressource en eau et de la qualité de l'air (*voir rapport d'activité de la MRAe Bretagne en annexe*).

**Question 2 :**

*Comment un « état initial de l'environnement » peut-il être crédible en faisant silence sur la présence de l'élevage industriel, 1<sup>er</sup> secteur d'activités industrielles sur le territoire du Centre-Ouest-Bretagne ? 1<sup>ère</sup> cause de pollutions et de risques industriels sur le territoire ?*

Par ailleurs,  
nous lisons :

**Annexe 5 – Analyse des incidences du projet sur l'environnement**

<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la qualité des ressources en eau superficielle (cours d'eau) et souterraine en favorisant le développement urbain raisonné</li> <li>• Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en limitant les pertes sur réseau grâce à un habitat dense</li> <li>• Pérenniser les systèmes d'assainissement actuels</li> <li>• Densifier l'habitat et les réseaux d'assainissement notamment dans les zones sensibles (sites naturels remarquables)</li> <li>• Favoriser le développement urbain dans les zones où les capacités d'épuration sont suffisantes</li> <li>• Permettre l'assainissement non collectif dès lors que la nature du sol et la morphologie des parcelles le permettent</li> </ul>
<b>Énergies, émissions de GES, pollution de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la maîtrise de la consommation énergétique: efficacité énergétique, sobriété énergétique, etc.</li> <li>• Continuer le développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment éolien et solaire, afin de répondre aux besoins en énergie tout en limitant la pollution et l'impact sur le changement climatique</li> <li>• Limiter les émissions de GES d'origine énergétique et polluants atmosphériques, notamment en agissant sur les déplacements (réduction des distances par le rapprochement des lieux d'emploi, d'habitation et de consommation)</li> </ul>

Alors que l'annexe 2 fait état de pollution de l'air particulièrement fortes en GES dont l'origine est citée comme étant l'élevage et la gestion des effluents (*voir page 2*), aucune des mesures proposées ne vise à corriger cette situation.

De même, et dans la même logique, les propositions de suivi et de mise en œuvre sont lacunaires à suivre les évolutions des émissions de GES dont la principale cause est l'élevage industriel.

<b>Pollutions atmosphériques et nuisances sonores</b>	Mesures des GES émis annuellement (en kg tonnes équivalent CO <sub>2</sub> ) par secteur (industrie, transports, résidentiel etc.)	Etat	AirBreizh	6 ans
	Estimation des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru	Etat	AirBreizh	6 ans

Dans cet extrait du tableau de suivi de l'annexe 7, page 9, le secteur agricole est absent alors qu'il représente à lui seul 70 % des émissions.

### Question 3 :

*Pourquoi la cause principale d'émission de GES sur le territoire ne fait-elle pas l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre de mesures visant à en réduire les impacts ? Pourquoi les impacts environnementaux de l'activité agro-industrielle ne sont-ils pas traités dans ce projet de ScoT ? Pourquoi les orientations proposées ne tiennent-elles pas compte des impacts environnementaux et sociaux de l'activité économique principale sur le territoire : l'agriculture ?*

---

### *Annexe*

#### *Extrait du rapport d'activité de la MRAe Bretagne<sup>1</sup>*

Les projets d'élevage produisent, au travers notamment de leurs effluents, des quantités d'azote significatives et parfois importantes. Celles-ci se retrouvent d'une part dans les sols et les eaux, d'autre part dans l'air, sous la forme d'ammoniac.

Pour les émissions d'azote vers les sols et les eaux, les études d'impact se limitent à vérifier le respect des plafonds de la réglementation sur les nitrates et de l'équilibre de la balance azotée globale de l'exploitation, sans démonstration plus approfondie sur la recherche de maîtrise des équilibres de fertilisation et de maîtrise des fuites à la parcelle. Cette démonstration approfondie est particulièrement attendue en territoires sensibles (captages d'eau potable, bassins versants algues vertes par exemple). Les données sur le phosphore du sol sont souvent absentes, alors que le phosphore s'y accumule. Or, il convient d'appréhender les effets de l'azote et du phosphore, ces éléments étant impliqués tous deux dans les phénomènes d'eutrophisation des eaux (si l'azote est le facteur majeur de contrôle de l'eutrophisation des eaux marines, le phosphore est celui des eaux continentales). En lien avec les impacts sur l'eau, l'effet sur la qualité des sols est à étudier.

Les émissions atmosphériques d'azote dues à l'ammoniac sont significatives dans les dossiers vus par la MRAe en 2022 et sont quantifiées à l'échelle de l'exploitation, mais l'analyse des effets potentiels sur la santé et sur l'environnement reste générale et superficielle. Les effets, sur les milieux, des retombées de l'ammoniac sous forme d'azote ne sont pas évalués. Les effets de cumul avec les producteurs émetteurs du territoire ne sont pas appréhendés, alors même que dans certains secteurs plusieurs élevages importants sont proches et représentent des cumuls d'émissions importants.

---

1 <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bretagne-r9.html>